



COMMUNE DE BAUDINARD-SUR-VERDON (83630)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ANNÉE 2024 - n° 2024-07

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 février,

Le Conseil municipal de la commune de Baudinard-sur-Verdon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joanel ANGLIONIN.

Réunion du	22/02/2024	En exercice	8
Convoqué le	12/02/2024	Présents	5
Affiché le	13/01/2024	Votants	8

Présents. ANGLIONIN Joanel, HARTMANN Céline, THOMANN Gaëlle, CLAUDE Fabienne, ALLARD Stéphanie

Représentés : ETIENNE Joachim pouvoir à HARTMANN Céline, LABONDE Gabriel pouvoir à ANGLIONIN Joanel, MARTIN Jérémy pouvoir à ALLARD Stéphanie

Absents :

Objet. Délibération pour autoriser le maire à signer la convention de partenariat de prise en charge des élèves exclus temporairement ou faisant l'objet d'une mesure de responsabilisation avec le collège d'Aups

- * Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le 22 novembre 2023 il s'est entretenu avec un représentant du collège d'Aups pour la mise en place d'une convention du Programme Réussite Educative.
- * Cette convention consiste à prendre en charge des élèves exclus temporairement.
- * Il convient de mettre en place une convention de partenariat ;

**Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré,
à l'unanimité des élus présents et représenté :**

- ❖ Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Joanel ANGLIONIN, Maire

